



PROTECTION DES CHEMINOTS : UN CHANGEMENT D'ATTITUDE TIMIDE ET TARDIF

Après une première table ronde le 4 mai, relevant plus de l'exercice de communication que d'une véritable intention de répondre aux inquiétudes et revendications exprimées par les cheminots, la direction de la Traction a dû revoir sa copie.

Interpellée par la CGT, elle a été contrainte de modifier son plan de reprise pour améliorer la protection sanitaire des salariés et l'organisation de la production.

REPRISE DU TRAVAIL

Avant toute reprise du travail, un échange entre l'ADC et son CTT sera désormais obligatoire. Le but est de déterminer l'état d'esprit de l'agent, mais aussi de le sensibiliser aux mesures spécifiques liées à la situation sanitaire. La direction préconise un entretien en présentiel plutôt qu'au téléphone, sans l'imposer pour autant, laissant les coudées franches aux activités.

La CGT a revendiqué une cartographie des installations sanitaires et des lieux de réapprovisionnement pour le gel hydroalcoolique et les lingettes virucides. La direction y a répondu positivement.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Jusqu'alors, les activités refusaient catégoriquement d'intégrer dans les journées de service le temps nécessaire aux conducteurs pour assurer les gestes barrières.

Mises sous pression par la CGT, elles ont finalement été contraintes d'affecter un temps forfaitaire de 5 mn pour la désinfection du pupitre en début de service.

En revanche, pour les relèves en cours de route, la direction impose le port du masque si la désinfection du pupitre n'a pu se faire ! Pour la CGT, cette mesure scandaleuse est complètement inadaptée à la protection de l'agent de conduite ! Si du temps ne peut pas être alloué à la désinfection des pupitres au moment des relèves, elles doivent être interdites !

Enfin, aucun temps supplémentaire n'est pour l'heure intégré pour l'application des autres gestes barrières.

Il est essentiel que le conducteur désinfecte son pupitre à chaque nouvelle utilisation. La santé, avant la régularité !

DÉSINFECTION ET NETTOYAGE

Les cabines de conduite seront désinfectées tous les jours avec une traçabilité accessible aux ADC. Leur accès est réservé aux salariés dûment habilités dans le cadre de leur commande (y compris cabines intermédiaires et arrières). Des rappels seront réalisés par la direction.

Concernant les foyers, la direction a demandé à ORFEA une désinfection des chambres après chaque utilisation, au lieu d'une fois toutes les 24h. Les distributeurs de boissons chaudes et les fontaines à eau seront également désinfectés et remis en service.

RÉMUNÉRATION

Concernant la rémunération et l'impact sur les primes de Traction, la direction reconduit le dispositif mis en œuvre aux mois de mars et avril, sur l'ensemble de la période où l'activité n'est pas à son niveau nominal. À la demande de la CGT, le niveau des primes réalisées sera veillé, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif.

Bien que la CGT note un progrès dans les mesures prises par la direction, elles sont loin de satisfaire les attentes des cheminots en matière de protection.

Pour la CGT, la santé des salariés reste la priorité et le droit de retrait, sa consigne !

Pas de protection = Pas de train !

